

L'Assemblée sénégalaise vote la parité homme-femme dans les listes électorales



Une femme au pouvoir : l'ancienne Premier ministre du Sénégal Mame Madior Boye le 3 mars 2001.
AFP

Par **Laurent Correau**

L'Assemblée nationale sénégalaise a adopté le 14 mai dans l'après-midi une loi sur la parité homme-femme dans les fonctions électives. Lors des prochaines élections nationales et locales, les deux sexes devront être représentés à part égale sur les listes de candidatures, faute de quoi ces listes pourront être invalidées.

C'est une véritable ambiance de fête qui a régné ce 14 mai tout autour de l'Assemblée et à l'intérieur même du bâtiment, alors que les députés examinaient le projet de loi instituant la « *parité absolue* » aux fonctions électives.

Des femmes nombreuses, vêtues de grands boubous blancs s'étaient installées dans les couloirs et les tribunes. Lorsque le texte a été adopté, elles ont brandi de petites affiches sur ce thème de la parité « *50-50* ».

Selon le rapport de la commission des lois, les femmes représentent 52% de la population sénégalaise, mais elles restent encore minoritaires parmi les élus et leur participation à la prise de décision politique est en décalage avec leur poids dans la société.

Hommes et femmes alternés

Le texte qui a été adopté stipule que toutes les listes électorales prévues pour des institutions de la République devront être composées de manière alternée d'hommes et de femmes. Quand les listes n'obéiront pas à ce principe, elles seront tout simplement invalidées.

« On peut dire que c'est historique, commente Aïda Mbodj, l'une des vice-présidentes de l'Assemblée nationale. Au niveau des élections, que ce soient des élections législatives ou des élections locales, les listes qui ne respecteront pas la parité telle que définie par cette loi 10/2010 ne seront pas recevables. »

Trois députés seulement ont voté contre la loi, au-delà des clivages politiques traditionnels. La députée du Mouvement Tekki (opposition) Ndèye Fatou Touré a ainsi voté *« pour »*. Elle s'est expliquée sur ce choix, après la séance, à quelques journalistes dans le hall de l'Assemblée : *« Ce serait contradictoire de notre part que de rejeter ce texte, puisque c'est un texte qui lève des obstacles et qui permet l'accès des femmes aux instances de décision »*.

Aïda Mbodj et Ndèye Fatou Touré s'accordent à dire que les mesures d'accompagnement de cette loi seront essentielles. Pour que dans le monde rural, par exemple, les femmes osent se saisir des possibilités qui leur sont offertes.

« Ca fait longtemps qu'on lutte »

Les femmes interrogées par RFI dans les rues de la capitale disent leur satisfaction de voir une telle mesure adoptée : *« Aujourd'hui, c'est un grand jour pour nous, parce que les femmes ont gagné ! »*, lance l'une d'elles.

« Ca fait longtemps qu'on lutte, et on vient d'obtenir gain de cause, estime une autre. Cette loi, c'est bien parce que ça nous permet de mieux évoluer dans la politique. D'habitude, nous accompagnons toujours les hommes. Nous sommes toujours derrière les hommes et maintenant nous serons au même niveau. »

Satisfaction prudente en revanche, du côté des quelques hommes croisés après ce vote : *« La parité, c'est quelque chose de très bien ! »* commence l'un d'eux avant de jouer cartes sur table : *« On est dans un pays islamique, les hommes ne peuvent pas être*

égaux aux femmes. Mais je suis d'accord pour que les femmes prennent certaines décisions ».

« Je pense que c'est une bonne loi pourvu qu'on ne l'applique pas dans nos foyers, confie pour sa part un jeune. Ah oui, parce que si la parité doit être appliquée dans nos foyers ça risque de poser des problèmes ! »